

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 07/10/2020

PLAN DE RELANCE : LE FONDS CHALEUR, UN LEVIER POUR ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DE LA CHALEUR RENOUVELABLE EN FRANCE

S'inscrivant dans la dynamique du plan de relance (100 milliards d'euros de l'Etat, dont 30 affectés à la transition écologique), le ministère de la Transition écologique et l'ADEME donnent une nouvelle impulsion au Fonds Chaleur qui finance les projets d'installation de production et de distribution de chaleur et de froid renouvelables des entreprises et des collectivités.

La campagne média lancée aujourd'hui par le ministère de la Transition écologique et l'ADEME vise à accélérer la réalisation de projets pour redynamiser l'économie française et contribuer aux objectifs ambitieux de recours aux énergies renouvelables en France.

Lancé en 2009, le Fonds Chaleur a été mis en place par l'Etat et géré par l'ADEME pour soutenir le développement de la production de chaleur renouvelable issue de la biomasse, de la géothermie, du solaire thermique, de la méthanisation, des énergies de récupération ainsi que sa distribution grâce aux réseaux de chaleur liés.

Très concrètement, le Fonds Chaleur apporte des moyens financiers aux industriels et collectivités locales qui souhaiteraient passer à la chaleur renouvelable.

Depuis son lancement, le Fonds Chaleur a démontré toute sa raison d'être auprès des collectivités et des entreprises.

- **Plus de 5355 opérations accompagnées et financées** dans l'agriculture, l'industrie, le tertiaire, l'agriculture et au bénéfice des projets portés par les collectivités locales ;
- **2, 27 milliards d'euros engagés par l'ADEME** pour soutenir la massification de la chaleur renouvelable ;
- **7, 92 milliards d'euros d'investissement total ;**
- **Une production prévisionnelle cumulée de 31,6TWh d'énergies renouvelables et de récupération,** soit l'équivalent de 3,1 millions de logements chauffés par les énergies renouvelables.

Pour inciter les industriels et collectivités locales à monter des projets, l'ADEME lance une campagne média nationale en faveur de la chaleur renouvelable et du Fonds Chaleur.

« La chaleur renouvelable, c'est profitable ! »
Une campagne à l'identité forte pour interpeller, fédérer et agir.



38% de chaleur consommée en France devra être d'origine renouvelable à l'horizon 2030 (19,9% en 2018¹). Pour atteindre cet objectif ambitieux, l'ADEME a fait le choix d'une campagne répondant à deux enjeux prioritaires :

ENJEU DE CAMPAGNE N°1 : démontrer la compétitivité de la chaleur et du froid renouvelables avec une signature simple et qui interpelle : LA CHALEUR RENOUVELABLE, C'EST PROFITABLE !

Profitable pourquoi ?

- Profitable, car c'est une opportunité pour produire une énergie décentralisée et pour s'affranchir de la fluctuation du coût des énergies fossiles ;
- Profitable, car gage d'indépendance par la maîtrise de l'approvisionnement et de la production ;
- Profitable pour les entreprises et les collectivités, avec des aides aux études et au conseil, ainsi qu'une aide à l'investissement. Pour rappel, le Fonds Chaleur peut financer jusqu'à 45% du coût d'une installation froid ou chaleur renouvelable... Un argument de poids dans le contexte actuel ;
- Profitable pour la transition énergétique : le recours aux énergies renouvelables permet la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Profitable pour lutter contre la précarité énergétique grâce à une chaleur compétitive ;
- Profitable en valorisant des ressources énergétiques locales et en créant de la valeur sur le site territoire.

ENJEU DE CAMPAGNE N°2 : accélérer l'émergence de projets pour les financer et les concrétiser au plus tôt

C'est par des retours d'expérience positifs que l'ADEME souhaite amener les dirigeants d'entreprises et des collectivités à s'intéresser à la chaleur renouvelable. Dans cette logique, l'ADEME est partie sur les routes de France interviewer des dirigeants d'entreprises et des élus des collectivités qui ont fait le choix de cette énergie renouvelable, en amont de la crise. Ils témoignent aujourd'hui pour mieux convaincre leurs pairs.

8 interviews filmées de bénéficiaires du Fonds Chaleur viennent illustrer l'enjeu et les avantages du passage à la chaleur renouvelable, dans le cadre de cette campagne.

Pour les découvrir : <https://fondschaleur.ademe.fr/>



¹ Source "Panorama de la chaleur renouvelable" Syndicat des Energies Renouvelables

L'ADEME souhaite valoriser ainsi les bénéfices de la chaleur renouvelable tant pour les entreprises que les collectivités. Au-delà des bénéfices environnementaux qui sont essentiels, il s'agit d'expliquer en quoi la chaleur renouvelable est aussi un vecteur de la relance économique.



« A l'heure de la relance, le Fonds Chaleur est un levier majeur pour accélérer la décarbonation de notre économie. Avec cet outil, nous accompagnons les entreprises et les collectivités locales vers la sortie des énergies fossiles en leur facilitant l'accès à la chaleur renouvelable. »

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique



« Avec un Fonds Chaleur doté généreusement on souhaite amplifier plus fortement, plus rapidement la dynamique de la chaleur renouvelable en France. L'idée est d'aller vite pour rattraper le retard de la France en matière de Chaleur renouvelable d'une part et soutenir les ambitions fortes du Plan France Relance d'autre part. On souhaite participer à amortir le choc de la crise que nous sommes en train de vivre. »

Arnaud LEROY, Président-directeur général de l'ADEME

Pour en savoir plus sur les avantages de la chaleur renouvelable et du Fonds Chaleur, rendez-vous sur www.fondschaleur.ademe.fr

Service presse Campagne Fonds Chaleur : Gulfstream Communication
Mélissa Ouakrat – mouakrat@gs-com.fr – Port. 06 86 06 16 09

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.** www.ademe.fr et sur [@ademe](https://twitter.com/ademe).